

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : R-4045-2018

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ. C. H-5) ayant son siège social au 75, René-Lévesque Ouest, dans les ville et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

CAHIER D'AUTORITÉS D'HYDRO-QUÉBEC
--

ONGLET

<i>Bell Canada c. Canada (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)</i> , [1989] 1 R.C.S. 1722.	1
Décision interlocutoire – Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour l'année 2017, Régie de l'énergie, D-2016-185, dossier R-3981-2016, 13 décembre 2016.	2
Décision partielle – Demande du Transporteur relative au projet de remplacement de transformateurs de courant 735 kV, Régie de l'énergie, D-2012-075, dossier R-3804-2012, 22 juin 2012.	3
Patrice GARANT, <i>Droit administratif</i> , 7 ^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2017, p. 680 à 687.	4
Avis de la Régie de l'énergie sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels, Régie de l'énergie, A-2005-01, 30 mai 2005.	5
Décision – Demande relative à la modification des Conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec, Régie de l'énergie, D-2016-118, dossier R-3964-2016, 22 juillet 2016.	6

Montréal, le 26 juin 2018

(s) *Affaires juridiques Hydro-Québec*

Affaires juridiques Hydro-Québec